



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire Alain CROUILLEBOIS / ENEDIS

L'Association Nationale Animaux sous Tension (ANAST) vous convie à l'audience d'Alain Crouillebois, éleveur laitier dans l'Orne, en présence de son avocat, Me François Lafforgue.

**Cour d'appel de Caen
Mercredi 10 avril 2024, 10h30**

Pour rappel :

Alain Crouillebois, éleveur laitier à La Baroche-sous-Lucé (61) a vécu une descente aux enfers après l'enfouissement d'une ligne électrique 20 000 volts à 15 m de son bâtiment d'élevage en 2011. Troubles du comportement des vaches, mortalité, perte de croissance chez les veaux, chute de la production laitière... En 2019, quand l'éleveur a fait déplacer la ligne à ses frais à 150 m, la situation s'est améliorée et les animaux ont retrouvé un comportement normal. L'éleveur a donc décidé d'attaquer Enedis en justice.

Le 7 novembre 2022, la chambre d'expropriation du tribunal judiciaire d'Alençon a reconnu les responsabilités d'Enedis dans les difficultés rencontrées par Alain Crouillebois. Condamnée à lui verser un peu plus de 140 000 €, la société a fait appel de cette décision.

L'audience se tiendra à la Cour d'appel de Caen ce 10 avril 2024, 10h30 pour l'ANAST et le CA

Le secrétaire Robert Nicolas

Alain Crouillebois, : 06 82 91 88 68

Me François Lafforgue, Cabinet TTLA, Paris : 01 44 32 08 20

le Président Hubert Goupil

A.N.A.S.T

**Asociation Nationale Animaux sous Tension _La Maison Neuve 61400 Comblot
<https://animauxsoustension.org/>**